

CELLULE ACHATS MARCHES PUBLICS

DECISION MUNICIPALE n°2026-130

Contrat de support et entretien pour des équipements de projection numérique

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Le Maire de la ville de Neuilly-Plaisance,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2026.04.14 en date du 1^{er} avril 2026 portant délégation d'attributions au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité pour la Ville d'entretenir le matériel cinématographique numérique du cinéma la Fauvette,

Considérant la proposition de contrat émanant de la société CINEMECCANICA France,

Considérant que le représentant légal du pouvoir adjudicateur a jugé l'offre de la société CINEMECCANICA France, sise 222-226 rue de Rosny à Montreuil (93100) comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse,

Vu le budget communal,

DECIDE

Article 1 : De conclure un marché soumis à la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables concernant le contrat de support et d'entretien des équipements de projection numérique avec la société CINEMECCANICA France, sise 222-226 rue de Rosny à Montreuil (93100), pour un montant annuel de 1 500 euros HT soit 1 800 euros TTC.

Article 2 : Précise que le marché sera conclu avec le titulaire, à compter de la notification, pour une durée initiale d'un an puis reconductible trois fois par reconduction tacite. La durée totale du marché ne pourra pas excéder quatre ans.

Article 3 : Dit qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :
- Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis,
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

Article 4 : La présente décision sera publiée sur le site internet de la commune.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 07 avril 2026.

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

Christian DEMUYNCK

Maire

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire
Acte publié le 14 / 04 / 2026

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20260407-DM-CAM-2026130-CC
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception préfecture : 13/04/2026